

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Arrêté**

Article 1er : Les professeurs de lycée professionnel de classe normale dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2021 pour l'accès au grade de la hors classe, sont nommés professeurs de lycée professionnel hors classe à compter du 1er septembre 2021.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
ADORNATO	DEMESY	PASCALE	lettres histoire géographie
AKHMIM	AKHMIM	ABDELHAFID	mathématiques sciences physiques
AMMOR	AMMOR	NORDINE	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
BASTIAN	BASTIAN	DOMINIQUE	éducation artistique et arts appliqués
BEN AISSA	BEN AISSA	FIKRI	mathématiques sciences physiques
BENDEBICHE	BENDEBICHE	LARBI	génie électrique : électrotechnique
BENHARIRA	BOUANAKA	REBIHA	Economie et gestion option comptabilité et gestion
BERTSCH	ANDRE	CAROLE	biotechnologies : santé environnement
BESSAY	BESSAY	ISABELLE	anglais lettres
BONNOT	BONNOT	KARINE	biotechnologies : santé environnement
CHARPENTIER	CHARPENTIER	JOHAN	génie mécanique option productique
CHOUIT	CHOUIT	MOHAMED	génie électrique : électrotechnique
CUNTZ	CUNTZ	FREDDY	génie industriel bois
CUOGO	LOPEZ	MARIE	anglais lettres
DAGBERT	DAGBERT	JEAN CHRISTOPHE	lettres histoire géographie
DAURIACH	DAURIACH	STEPHANE	lettres histoire géographie
DELAHOUCHE	DELAHOUCHE	VERONIQUE	allemand lettres
DI REDA	DI REDA	DELPHINE	lettres histoire géographie
DIETSCH	DIETSCH	PASCAL	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
DUMONT HARLE	HARLE	NOELLE	biotechnologies : santé environnement
DUPREZ LEROUX	LEROUX	VALERIE	biotechnologies : santé environnement
FITO	FITO	SEBASTIEN	génie civil équipement technique énergie
FOLTZER	FOLTZER	BARBARA	allemand lettres
FRIANG	FRIANG	DENIS	Economie et gestion option commerce et vente
FRIEDEN	FRIEDEN	PHILIPPE	anglais lettres
FRIEDEN	SCHWARTZ	MURIEL	anglais lettres
GABBAY WEIL	GABBAY	Yael	éducation artistique et arts appliqués
GASZTYCH	MUNIER	ISABELLE	lettres histoire géographie
GAULY	GAULY	KARINE	hôtellerie: services et commercialisation
GERBER	GERBER	EMMANUEL	hôtellerie: services et commercialisation
GIEGERICH BRUNET	BRUNET	VALERIE	allemand lettres
GIMER	GIMER	NICOLAS	génie électrique : électrotechnique
GIRARD	GIRARD	OLIVIER	mathématiques sciences physiques
GOMES	MARINI	CHRISTINE	mathématiques sciences physiques
GRISINELLI	GRISINELLI	DAVID	mathématiques sciences physiques
HATSCH	HOPP	BRIGITTE	lettres histoire géographie
HEITZ	HEITZ	JEAN PHILIPPE	mathématiques sciences physiques
KANY	LAJOIE	CHRISTELLE	génie industriel textile et cuirs
KAUFFMANN	BOEHM	CHANTAL	biotechnologies : santé environnement
KAZA	ZACOUR	JAMILA	mathématiques sciences physiques
KERLOGOT	KERLOGOT	BERTRAND	génie civil équipement technique énergie
KINDER	KINDER	STEPHAN	génie mécanique option productique
KISSEL	ESCHENBRENNER	DANIELLE	anglais lettres
KOENIG	KOENIG	DOMINIQUE	mathématiques sciences physiques
KRIEGER	KRIEGER	TANIA	éducation artistique et arts appliqués
KRZYNAR	KRZYNAR	ANNETTE	lettres histoire géographie
KUNTZ	KUNTZ	SANDRINE	lettres histoire géographie
LADRAT-DAEFFLER	LADRAT	ISABELLE	anglais lettres
LANDAU	LANDAU	MARC	Economie et gestion option comptabilité et gestion
LARUE	LARUE	OLIVIER	mathématiques sciences physiques

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
LE LUEL	LE LUEL	AMAURY	lettres histoire géographie
LE ROUX	LE ROUX	MARC	génie mécanique option construction
LECOMTE	LECOMTE	FABIENNE	peinture - revêtements
LOPEZ	LOPEZ	SANDRA	Economie et gestion option comptabilité et gestion
LUDWIG	LUDWIG	LAURENCE	lettres histoire géographie
MAOUI	MAOUI	HABIB	mathématiques sciences physiques
MATHIOT	MATHIOT	LAURENT	génie électrique : électrotechnique
MEYER	MEYER	CHRISTELLE	éducation artistique et arts appliqués
MILLOT	RAYNAUD	ISABELLE	biotechnologies : santé environnement
NAMUR	NAMUR	MARC	génie électrique : électrotechnique
NUSSLI	NUSSLI	CATHY	anglais lettres
OBERLE	OBERLE	NICOLAS	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
PARMENTIER	PARMENTIER	GABRIEL	génie mécanique - maintenance de véhicules
PERNET-VOLTZ	PERNET	NADIA	lettres histoire géographie
POURCELOT	POURCELOT	FLORA	lettres histoire géographie
RECHT	RECHT	PATRICK	mathématiques sciences physiques
REINHARDT	REINHARDT	SOPHIE	Economie et gestion option commerce et vente
ROETH	ROETH	MYRIAM	mathématiques sciences physiques
ROMY	ROMY	LAURENCE	anglais lettres
SCHLEGEL	SCHLEGEL	PIERRE	mathématiques sciences physiques
SCHMITT	SCHMITT	VALERIE	mathématiques sciences physiques
SCHUTZ	LINDER	CORINNE	sciences et techniques médico-sociales
SEILLIER	SEILLIER	ALEXANDRE	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
SIMONNEAU	SIMONNEAU	ODILE	allemand lettres
STENGEL	BOZOUKOVA	BOJANA	génie industriel textile et cuirs
STEPHAN	STEPHAN	NICOLAS	hôtellerie: services et commercialisation
SUBIALI	SUBIALI	EMMANUEL	lettres histoire géographie
WEINBISSINGER	WEINBISSINGER	JOELLE	biotechnologies : santé environnement
WILKE	WILKE	ERIC	Economie et gestion option comptabilité et gestion
ZINK	ZINK	OLIVIER	biotechnologies : santé environnement
ZOUINKA	ZOUINKA	YOUSSEF	génie civil équipement technique énergie

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : le présent arrêté est publié sur le site académique et dans les locaux du rectorat, service de la division du personnel enseignant, Bld Poincaré 67975 Strasbourg, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait à Strasbourg, le 30 juin 2021  
Pour la Rectrice et par délégation,  
La responsable de la division  
des personnels enseignants  
*SIGNE*  
Evelyne Grundler

**Précisions relatives à la répartition entre les femmes et les hommes :**

**Nombre de promouvables : 439 dont 222 femmes soit 50,57 %**

**Nombre de promus : 81 dont 42 femmes soit 51,85 %**

**VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique

« Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.